

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115-517700 Fax :
+251115-517844

Website : www.africa-union.org

SC10056

CONFÉRENCE DE L'UNION
Vingt et unième session ordinaire
26 - 27 mai 2013
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/6(XXI)
Original: Anglais

**RAPPORT DE S.E.M. OLUSEGUN OBASANJO, ANCIEN
PRESIDENT DU NIGERIA, PRESIDENT DU GROUPE DE HAUT
NIVEAU SUR LES SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT
DE L'UNION AFRICAINE**

I. Contexte

1. Depuis leur accession à l'indépendance, les pays africains ont entrepris et continuent de poursuivre diverses initiatives d'intégration socioéconomique, de développement et de lutte contre la marginalisation. Ces initiatives se poursuivent aux niveaux régional, national et continental, comme en témoignent les diverses stratégies et plans nationaux de développement ainsi que les programmes régionaux et continentaux. Malgré ces efforts, l'Afrique reste à la traîne du reste du monde en termes de développement socioéconomique et demeure le continent le plus pauvre de la planète. Le continent a des parts marginales de commerce et de flux d'investissements, en dépit de l'énorme base de ressources naturelles et humaines et des retours sur investissement élevés qu'il réalise dans un large éventail de secteurs. Un des problèmes sous-jacents majeurs de ce continent est le manque de ressources pour financer diverses initiatives visant à accélérer l'intégration du continent et ses aspirations en matière de développement.

2. En transformant l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en Union africaine (UA), le principal objectif des dirigeants africains était de permettre à l'Afrique de relever les défis économiques, sociaux et politiques auxquels le continent se trouve confronté dans un monde de plus en plus interdépendant. L'Union africaine est fondée sur une vision politique et économique commune et sur une conviction forte et partagée selon laquelle il est urgent d'éradiquer la pauvreté et d'assurer un développement socioéconomique rapide. À cet égard, il est indispensable que l'Union dispose de ressources adéquates pour s'acquitter de son mandat. Cependant, les sources de financement de l'UA n'ont pas changé et ne se sont pas diversifiées de manière à refléter les nouveaux objectifs contenus dans les initiatives successives. Le système actuel des contributions statutaires, qui est en vigueur depuis l'époque de l'OUA, n'est plus considéré comme étant approprié pour assurer le financement de l'Union compte tenu de l'accroissement de ses besoins de financement et de ses activités.

3. L'UA n'a que deux sources de financement : les contributions statutaires des États membres et celles des partenaires. Les deux sources de financement font face à des insuffisances qui créent autant de frustrations que d'obstacles. En effet, au cours des dernières années, l'Union africaine n'a cessé d'être fortement tributaire de ses partenaires en ce qui concerne le financement de ses programmes. Les États membres ont contribué à peu près 5% seulement du budget programme en 2012. Quant au budget de fonctionnement, certes, les États membres l'ont entièrement financé, pourtant, les arriérés et les retards de paiement de certains États membres nuisent au bon fonctionnement de l'Union. D'ici la fin de l'année 2011 et 2012, par exemple, les arriérés de contributions des États membres s'élèveront à 72,4 millions de dollars E.U. et 43,8 millions de dollars E.U., respectivement. Un autre problème est celui de la dépendance continue de l'Union vis-à-vis de quelques pays pour le financement de la majeure partie de ses activités. Jusqu'en 2010, cinq pays, à savoir, l'Égypte, l'Algérie, la Libye, le Nigeria et l'Afrique du Sud ont supporté chacun 15%, soit 75% du budget total de l'Union. En 2011, leur contribution totale a baissé à 13,271% pour chacun (soit environ 66,36% du budget total de l'Union), taux de contribution toujours trop élevé. La forte dépendance à l'égard de quelques pays peut entraîner de graves difficultés

financières pour l'Union, si un ou deux de ces pays ne respectent pas ses/leurs engagements. Les événements de 2011 en Afrique du Nord ont mis en lumière cette réalité et la nécessité de diversifier amplement les sources de financement de l'Union. Des sources alternatives de financement constituent la réponse à ce problème.

4. Le tableau ci-dessous fournit de nombreux exemples de la dépendance croissante de l'Union africaine sur le financement externe.

Tableau 1 : Sources de financement du budget-programme de l'UA et de ses organes (en millions de dollars)

Sources	2007 (%)	2008 (%)	2009 (%)	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)
États membres	13,4 (27)	14,7 (31)	11,3 (16)	11,2 (8)	10,2 (7,1)	7,6 (4,8)	5,4 (3,3%)
Partenaires	36,3 (73)	32,4 (69)	57,4 (84)	133,7 (92)	134,2 (92,9)	151,7 (95,2)	155,4 (96,7%)
Total	49,7 (100)	47,1 (100)	68,7 (100)	144,9 (100)	144,4 (100)	159,3 (100)	160,7 (100)

Source : *Budgets annuels successifs de l'UA*

Tableau 2 : Les sources de financement du budget total (budget-programmes + budget de fonctionnement) de l'UA et de ses organes (en millions de dollars)

Sources	2007 (%)	2008 (%)	2009 (%)	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)
États membres	87,8 (71)	107,6 (77)	106,9 (65)	116,8 (47)	122,6 (48)	122,4 (45)	122,9 (44)
Partenaires	36,3 (29)	32,4 (23)	57,4 (35)	133,7 (53)	134,2 (52)	151,7 (55)	155,4 (56)
Total	124,1 (100)	140 (100)	164,3 (100)	250,5 (100)	256,8 (100)	274,1 (100)	278,2 (100)

Source : *budgets annuels successifs de l'UA*

5. L'Union africaine a besoin de ressources adéquates, fiables et prévisibles pour mettre en œuvre ses programmes et il est évident que le monde extérieur ne peut endosser cette responsabilité. La responsabilité première incombe aux Africains. Reconnaissant ce qui précède, les chefs d'État et de gouvernement, lors de leur sommet de Lusaka en 2001, ont demandé au Secrétariat général de l'OUA d'entreprendre des études sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine ((Décision (AHG/Dec. 1 (XXXVII))). Par la suite, de nombreuses autres décisions ont été prises sur le même sujet tant par le Conseil exécutif que par la Conférence. Il s'agit de la Décision (EX.CL/Dec.285 (IX) de juin 2006 à Banjul, de la Déclaration (Assembly/AU/Decl.2 (IX) de juillet 2007 à Accra, de la Décision du Conseil

exécutif (EX.CL/Dec.643 (XVIII) de janvier 2011 et de la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.364 (XVII) de juillet 2011. Toutes ces décisions soulignent pour la plupart la nécessité de trouver d'autres sources de financement des activités de l'Union. Les études réalisées par la Commission sur les sources alternatives de financement de l'UA ont été discutées à différentes réunions au niveau des experts et des ministres, y compris les conférences des ministres de l'économie et des finances (CAMEF) de l'Union africaine tenues à Dakar (Sénégal) en 2005, à Addis-Abeba (Éthiopie) en 2008, et à Yaoundé (Cameroun) en 2010.

6. À la suite de la Décision Assembly/AU/Dec.364 (XVII) de la Conférence de l'UA demandant à la Commission d'accélérer le processus de mise en place d'un Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union, S.E. le Dr Jean Ping, alors Président de la Commission de l'UA, a nommé S.E. Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République fédérale du Nigéria, Président du Panel de haut niveau, les autres membres de ce Panel étaient S.E. le Dr Salim Ahmed Salim, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), S.E. Edem Kodjo, ancien Secrétaire général de l'OUA et S.E. le Dr Luisa Diogo, ancien Premier Ministre de la République du Mozambique. Malgré de nombreux rappels, la région de l'Afrique du Nord n'a proposé aucun nom pour la représenter au sein du Panel. Toutefois, S.E. le Dr Salim Ahmed Salim s'est retiré plus tard du Panel de haut niveau pour des raisons personnelles. Le Panel a donc coopté S.E. le Dr Maxwell M. Mkwezalamba, ancien Commissaire aux affaires économiques, en tant que membre.

II. Première série de consultations

7. Le Panel de haut niveau a tenu sa première réunion le 15 août 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie) pour examiner les huit options de financement ci-après, évaluées et recommandées par de nombreuses études menées par la Commission de l'UA :

(i) Apport du secteur privé

Un certain pourcentage des revenus tirés des activités menées par le secteur privé et les organisations non gouvernementales sous l'égide de l'Union africaine pourrait être consacré au financement de projets spécifiques tels que la lutte contre les pandémies (VIH/SIDA, etc.) ou à certaines actions humanitaires de grande échelle inscrites au programme de l'Union africaine.

(ii) Prélèvement sur les primes d'assurance (taux de 0,2%)

Le principe qui sous-tend cette proposition est de prélever un taux minimum de 0,2% sur la valeur de toutes les polices d'assurance souscrites par les citoyens africains ou toute entreprise opérant en Afrique. Ces prélèvements devront être effectués par les compagnies d'assurance pour le compte de l'UA.

(iii) Taxe à l'importation (taux de 0,2%)

Le principe de base, ici, est de prélever une taxe de 0,2% sur les importations de biens de consommation à l'exclusion des dons et des biens exemptés. La philosophie derrière cette idée est que l'Union africaine serait financée par les citoyens africains, en particulier ceux qui importent des marchandises de l'extérieur du continent. En vertu de ce principe, seuls les consommateurs de biens de consommation importés seront taxés. Les prélèvements seront effectués par les services douaniers des États membres pour le compte de l'UA.

(iv) Prélèvement sur les hydrocarbures (taux de 0,5%)

Le principe de base, ici, est de prélever une taxe de 0,5% sur les exportations d'hydrocarbures des États membres.

(v) Prélèvement sur les billets d'avion (cinq dollars E.U. pour les vols internationaux et deux dollars E.U. pour les vols intérieurs) ;

Il s'agit, au titre de cette proposition, d'imposer une taxe sur tous les billets d'avion sur les vols de et vers l'Afrique comme suit : cinq dollars E.U. pour les vols hors du continent et deux dollars E.U. pour les vols intérieurs.

L'IATA sera associée à cet exercice et sera chargée de recueillir les fonds récoltés auprès de ses compagnies affiliées, qu'elle virera dans le compte principal de l'UA. En ce qui concerne les compagnies non affiliées à l'IATA, le modèle sénégalais pourrait être une source essentielle d'inspiration. Il est également possible que les pays recueillent les fonds, qu'ils verseront dans le compte de l'UA.

(vi) Taxe sur le tourisme (un dollar EU)

Il s'agit, au titre de cette proposition, d'imposer une taxe d'un dollar EU sur les touristes visitant les pays membres. La taxe sera uniforme dans tous les pays africains. Elle sera récoltée au nom de l'UA par les hôtels, en collaboration avec les administrations fiscales des États membres.

(vii) Prélèvement sur les budgets nationaux

Il s'agit, au titre de cette proposition, de prélever 1 % du budget des États membres. Ces derniers transféreront 1 % de leur budget à l'UA.

(viii) Taxe à l'exportation (0,2 %)

Dans le cas présent, il s'agit de prélever une taxe de 0,2 % sur les exportations des États membres.

(ix) Taxe sur l'utilisation des services de messages courts (SMS)

La base de cette proposition est de prélever une taxe de 0,05 (cinq centimes) dollar sur chaque message envoyé par services de messages courts (SMS) sur des téléphones mobiles.

8. À la suite de l'examen, le Panel de haut niveau a estimé qu'il était opportun de recommander l'adoption de toutes les options suivantes ou d'une combinaison de ces options :

- (i) Financement par le secteur privé ;
- (ii) Prélèvement sur les primes d'assurance (taux de 1%) ;
- (iii) Prélèvement sur les voyages internationaux (2,5 dollars E.U. sur les vols hors du continent et un dollar EU sur les vols intérieurs) ;
- (iv) Tourisme et accueil (un dollar EU sur chaque séjour à l'hôtel) ;
- (v) Prélèvement à l'importation (0,2 % sur l'importation de produits de l'extérieur du continent).

9. Outre les options mentionnées plus haut, le Panel a proposé un prélèvement de 0,05 dollar (cinq centimes) sur tout SMS envoyé sur téléphone mobile, ou tout autre montant à déterminer par les États membres. Toutefois, cette option a été rejetée, car elle n'était pas une source fiable de financement en raison du fait que le coût d'un SMS dans la plupart des pays africains est inférieur à cinq cents. Par ailleurs, l'utilisation de réseaux sociaux comme moyen de communication se répand plus vite que celle des SMS. Certains pays étaient résolument contre cette option, qui aurait une incidence néfaste sur les pauvres et découragerait les investissements dans les télécommunications.

10. Lors de l'examen par le Panel, un certain nombre de facteurs ont été pris en compte, notamment la flexibilité des choix, la capacité de générer des fonds, l'équité, la faisabilité, les coûts de gestion, la durabilité et l'incidence sur l'économie. Ce sont les principales options examinées avec les États membres.

11. Le Panel a également convenu d'un programme pour les consultations. L'idéal serait d'organiser les consultations avec tous les cinquante-quatre (54) chefs d'État et de gouvernement de l'Union, ce qui est peu réalisable en pratique en raison des coûts et d'autres considérations. Par conséquent, le Panel a décidé de restreindre les consultations à une sélection de pays, tenant compte de la taille et de la représentation géographique, entre autres critères. Cela étant, les pays suivants ont été identifiés : Algérie, Égypte, Nigeria, Tchad, Tunisie, Éthiopie, Ghana, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Kenya, Ouganda, Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Soudan, Sénégal, Seychelles, Benin, Liberia et Togo.

12. Les consultations étaient axées sur la recherche de l'appui politique des États membres en faveur de la recherche de sources alternatives de financement de l'Union

africaine. Elles visaient également à encourager les États membres à payer leurs arriérés de contributions.

13. Le Panel s'est scindé en deux sous-groupes qui ont mené les consultations avec les États membres sélectionnés. C'est ainsi que Le Panel de haut niveau a couvert les États membres suivants et engagé des consultations à divers moments, soit en tant que membres individuels du Groupe, soit en tant qu'équipe, sans s'astreindre à un ordre particulier et en fonction de la disponibilité aussi bien des membres du Panel que des chefs d'État des États membres à consulter : Nigeria, Liberia, Éthiopie, Afrique du Sud, Bénin, Sénégal, Côte d'Ivoire, Namibie, Malawi, Guinée équatoriale, Togo et Algérie.

III. Conclusions de la première série de consultations

14. Les premières consultations reflètent clairement un soutien massif en faveur de la recherche de sources alternatives de financement de l'UA, avec à l'esprit l'identification de moyens internes de financement de l'agenda de développement et d'intégration du continent. Les nombreux défis auxquels fait face le continent et qui nécessitent des ressources appropriées ont été soulignés, y compris la paix et la stabilité. Un consensus s'est dégagé à l'effet que l'Union africaine et l'Afrique en général, étaient réellement confrontées au défi de financement, ce qui créait une dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Il a été également convenu que le principe de sources alternatives de financement de l'UA était approprié, car il entraînerait l'indépendance économique du continent et le sortirait de la présente situation où les donateurs dictent à l'Union les programmes qu'ils vont appuyer.

15. À la lumière de ce qui précède et compte tenu du fait qu'elles n'auront aucune incidence sur les économies des États membres, le Panel a recommandé à la Conférence de juillet 2012 d'envisager l'adoption des quatre options identifiées, notamment :

- (i) une taxe d'accueil de deux dollars E.U. par séjour dans un établissement hôtelier au lieu d'une taxe touristique ;
- (ii) un prélèvement de cinq cents sur chaque message texte ;
- (iii) un prélèvement de cinq dollars E.U. sur les billets d'avion pour les voyages en partance ou à destination de l'Afrique ;
- (iv) une taxe à l'importation (0,2 % sur l'importation de produits de l'extérieur du continent).

IV. Recommandations de juillet 2012 et analyse actualisée de l'incidence et de la durabilité des différentes options

16. Le Sommet de juillet 2012 a examiné le rapport du Panel et a demandé à la Commission d'entreprendre une étude exhaustive de toutes les options et de fournir des données quantifiables sur l'incidence prévue sur les États membres. Le Sommet a

en outre demandé au Panel d'entamer des consultations avec les États membres et de soumettre un rapport à la Conférence en janvier/février 2013.

17. Conformément à la décision du Sommet, la Commission a entrepris l'étude en vue d'analyser et évaluer l'incidence probable de chacune des propositions suivantes sur les économies des États membres de l'Union africaine, ainsi que la viabilité et la durabilité de chaque proposition en tant que source alternative de revenu de l'Union africaine. Les options suivantes ont été examinées :

- (i) taxe de l'ordre de 0,2 % sur les importations de biens de consommation ;
- (ii) prélèvement d'un minimum de 0,2 % sur les primes d'assurance contractée en Afrique ;
- (iii) prélèvement sur tous les billets d'avion pour les voyages internationaux en partance et à destination de l'Afrique ;
- (iv) taxe touristique et d'accueil, à raison d'un dollar EU sur chaque séjour dans un établissement hôtelier.

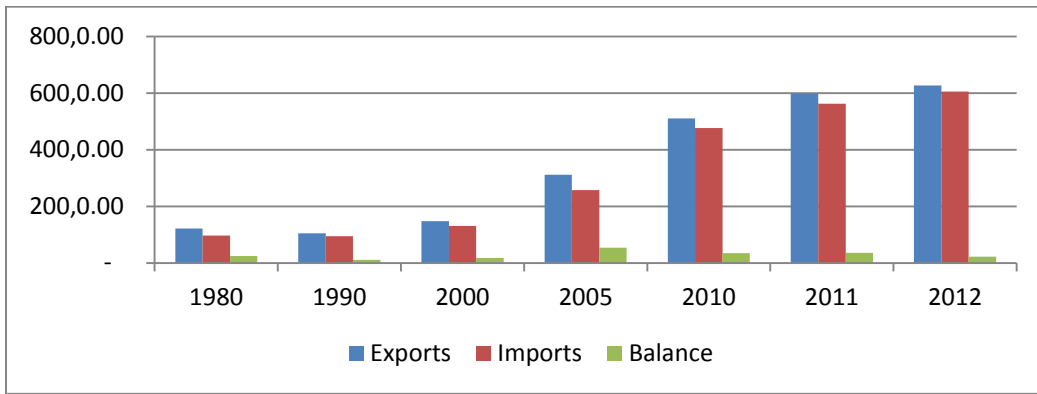
IV.1. Performance des économies africaines

18. En dépit du ralentissement de l'économie mondiale enregistré ces dernières années, les économies africaines ont affiché une croissance moyenne de 5 %. Cette performance repose sur des bases solides, tant internes qu'externes. Cette performance exceptionnelle est attribuée à l'augmentation des cours des matières premières, à une forte demande des économies émergentes, une bonne gestion macroéconomique, un meilleur environnement commercial et à la mise en œuvre de réformes en matière de politiques économiques. L'amélioration de la gouvernance économique et la stabilité politique ont permis à l'Afrique de jeter les bases d'une croissance économique durable dans les années à venir.

a) Importations

19. Les importations en provenance de l'Afrique accusent une hausse constante, comme le montre le graphique ci-après :

Figure 1 : Évolution du commerce extérieur



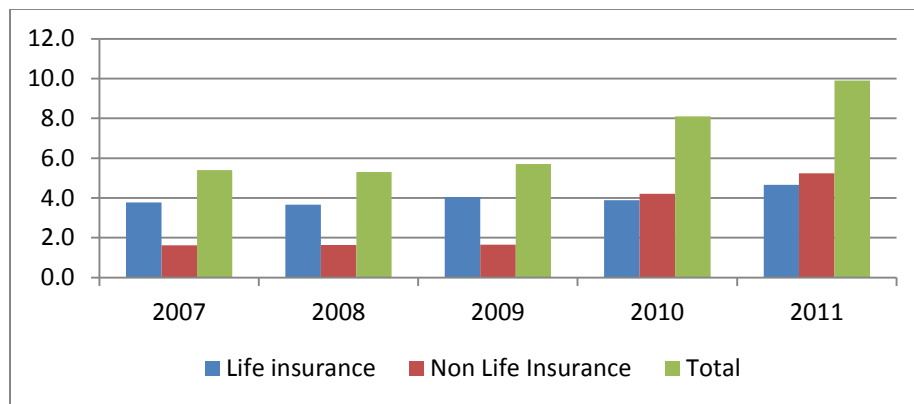
Source : Statistiques de la CNUCED

20. Le volume des importations en provenance de l'Afrique a presque doublé entre 2005 et 2011. Sur la base des projections de différentes organisations, le volume d'importations provenant de l'Afrique continuera de croître au cours des prochaines années.

b) Secteur de l'assurance

21. Bien que le nombre de compagnies d'assurance soit encore très faible en Afrique, ce secteur a enregistré une forte croissance au cours des récentes années. Il est prévu que ce secteur affiche un taux de croissance sans précédent dans les années à venir.

Figure 2 : Revenus de l'assurance en milliards



Source : Rapport de la FANAF (Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines) février 2013

c) Trafic aérien en Afrique

22. Ayant enregistré un taux moyen de croissance économique d'environ 5 % sur les dix dernières années, l'espace aérien est devenu très rentable pour plusieurs compagnies aériennes africaines. Le volume de passagers qui partent de l'Afrique et des autres destinations est en pleine croissance.

Tableau 3 : Niveau du trafic aérien en Afrique

	Nord	Est	Ouest	Centre	Sud	Afrique	Mondial	Part de l'Afrique
Passagers (1000)	44.442	10.655	12.046	4.178	33.746	105.067	1.988.328	5,3%
Pourcentage par région	42,3%	10,1%	11,5%	4,0%	32,1%			
Fret (tonne)	323.922	357.898	143.969	214.438	352.471	1.392.698	38.926.634	3,6%
Pourcentage par région	23,3%	25,7%	10,3%	15,4%	25,3%			
Départs	533.192	359.219	273.589	167.769	801.638	2.135.407	24.995.883	8,5%
Pourcentage par région	25,0%	16,8%	12,8%	7,9%	37,5%			

Source : CIA (Conseil international des aéroports) et OACI (Organisation de l'aviation civile internationale)

d) Secteur touristique

23. Pour de nombreux touristes, l'Afrique est devenue l'une des destinations les plus prisées, ces dernières années. Le nombre de touristes qui choisissent la destination Afrique ne cesse de croître.

24. Ces deux dernières décennies, le tourisme a été le secteur économique le plus florissant en termes de croissance, avec un taux d'arrivées de 7,1% et des revenus sectoriels de l'ordre de 12.5% en termes de recettes touristiques.

Tableau 4 : Arrivées de touristes internationaux (en millions)

	2000	2005	2009	2010	2011
Afrique	26,5	35,4	46,7	49,8	49,8
Afrique du Nord	10,2	13,9	17,6	18,7	16,4
Reste de l'Afrique	16,2	21,5	29,1	31,1	33,3

Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT)

IV.2. Ressources provenant de l'application de diverses options

25. L'étude indique les revenus qui peuvent être générés à travers chacune des quatre options.

Tableau 5 : Revenus générés par option

Options	Montant en dollars E.U.
Taxes sur les importations (0,2%)	964.246.334,11
Taxes sur les primes d'assurance (0,2%)	98.530.000,00
Taxes sur les billets d'avion (5 dollars E.U.)	324.768.375,73
Taxe touristique (1 dollar E.U. par touriste)	62.582.000,00
Total	1.450.126.709,84

IV.3. Impact sur les diverses économies

26. L'étude indique que l'impact sur les économies des pays africains est négligeable.

27. Après examen des instruments ci-dessus mentionnés, à la lumière de leur impact sur les économies africaines et de leur potentiel de mobilisation de ressources, l'étude recommande :

- (i) La taxe sur les importations (0,2%)
- (ii) La taxe sur les primes d'assurance (0,2%)
- (iii) La taxe sur les billets d'avion (5 dollars E.U.)
- (iv) La taxe touristique (1 dollar E.U. par touriste)

V. Suggestions du Panel de haut niveau visant à une décision finale

28. À l'issue de leurs discussions lors de leur réunion du 19 avril 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie), sur les conclusions de l'étude et les modalités pour parvenir à un consensus sur les sources alternatives de financement de l'UA, le Président du Panel de haut niveau et la Présidente de la Commission de l'Union africaine ont convenu de convoquer deux réunions consultatives du Panel de haut niveau : la première à Cape Town (Afrique du Sud), en marge du Forum économique mondial sur l'Afrique, le 7 mai ; la deuxième à Addis-Abeba (Éthiopie), le 24 mai 2013. Ils ont ensuite recommandé :

V.1. La poursuite des consultations

29. La réunion a convenu d'entreprendre d'autres consultations avec certains États membres importants (notamment les petits pays insulaires, les pays touristiques et les pays dotés de grandes compagnies aériennes) afin de préparer le rapport final qui sera examiné par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement le 26 mai 2013, puisque le prochain Sommet devra prendre une décision finale sur cette question.

V.2. Deux propositions réajustées

30. Les deux options réajustées ci-après ont été proposées:

- (1) La taxe de 10 dollars E.U. sur les billets d'avion pour les vols en partance ou à destination de l'Afrique ou pour les vols entre pays africains ; et
- (2) La taxe d'hospitalité de 2 dollars E.U. par séjour dans des hôtels.

V.3. Revenus et impact des deux propositions réajustées

31. Sur la base des suggestions du Panel, la Commission prévoit des revenus qui devraient découler de ces deux options et les impacts possibles sur les secteurs touristiques de certains États membres. Avec l'application de ces deux options (10 dollars E.U. sur les vols internationaux (à l'exclusion de l'Afrique) et 2 dollars E.U. par séjour hôtelier, un revenu de 650 millions de dollars E.U. par an pourrait être généré à travers la taxe sur les billets d'avion ; la taxe sur le séjour hôtelier pourrait, quant à elle, générer 113 millions de dollars E.U. par an. L'exploitation de ces sources de financement permettrait alors à l'Union africaine de générer annuellement un volume global de revenus de l'ordre de 763 millions de dollars E.U.

Tableau 6 : Revenus générés

	Arrivées de touristes (en milliers)	Nombre de passagers à l'arrivée (en milliers)	Revenus sur les billets d'avion (en dollars E.U.) Taxes= 10 dollars	Taxes sur le tourisme (2 dollars E.U. par touriste)
Total	62.582	64.954	649.536.751	112.647.600

32. En Afrique, la demande touristique est en forte corrélation avec les facteurs suivants : (i) le facteur revenu ; (ii) le facteur prix ; (iii) les indicateurs touristiques (transport et hébergement) ; et (iv) les facteurs psychosociaux (goût, préférences, âge, catégorie socioprofessionnelle, rapport qualité-prix, etc.).

33. Les élasticités de la demande touristique dans les pays africains, pris individuellement, montrent que l'augmentation des tarifs d'hébergement des touristes en raison de la taxe de l'Union africaine n'a pratiquement pas d'impact négatif sur la demande touristique. La taxe d'hospitalité ne réduit pas le nombre de touristes à destination des pays africains. Par conséquent, elle n'a aucun impact négatif sur l'économie africaine.

34. En ce qui concerne l'impact de la taxe sur les billets d'avion, le flux des passagers à destination de l'Afrique est étroitement lié aux éléments suivants :

- La qualité de l'offre (capacité des avions, nombre de vols offerts par les compagnies aériennes) ;

- Le prix des billets d'avion qui varie en fonction de la distance entre l'aéroport d'embarquement et l'aéroport de débarquement ;
- L'importance du tourisme dans la région où se trouve l'aéroport en question, qui est tributaire du nombre de touristes servis par cet aéroport par rapport à la totalité du domaine touristique régional, ou au nombre de touristes visitant la zone ;
- Les événements spéciaux (Attentat du 11 septembre 2001 aux États-Unis, Attaques de Djerba en avril 2002) représentés par des valeurs nulles, sauf aux endroits auxquels ils sont survenus.

35. Les élasticités de la demande touristique dans les pays africains, pris individuellement, montrent que l'augmentation des prix des billets en raison de la taxe de l'Union africaine n'a pratiquement aucun impact sur le flux des passagers, ce qui signifie que la demande de voyage ne va pas diminuer. L'économie africaine ne souffrira point de l'augmentation des prix des billets d'avion de 10 dollars E.U.

IV.4. Résultat de la Réunion du 24 mai 2013

36. Le Panel spécial a examiné la question des donateurs privés et a suggéré qu'il devrait y avoir un fonds autonome à travers la création d'une fondation pour permettre au secteur privé, aux contributeurs individuels et aux gouvernements de verser des contributions volontaires pour le développement de l'Afrique. Le Panel a souligné qu'en aucun cas les fonds collectés ne devraient être accessibles en dehors de tout processus budgétaire normal de l'UA.

VI. Conclusion et recommandations finales

37. En raison des ambitions que poursuit l'Union africaine dans le cadre du processus d'intégration, il est impératif d'identifier des sources novatrices de financement autres que les sources traditionnelles et de mettre en place des mécanismes pour leur mobilisation en vue d'autonomiser davantage l'Union africaine dans sa quête d'intégration du continent. L'Afrique a les moyens de cette politique en raison de ses abondantes richesses, dont certaines attendent encore d'être exploitées. Il faudrait juste une volonté politique et des orientations stratégiques.

38. En fait, l'analyse de la dynamique macroéconomique des États membres de l'Union africaine montre une tendance générale à l'amélioration depuis l'année 2000. Cette évolution positive est également remarquée dans les secteurs concernés par les options proposées.

39. D'après cette analyse, l'application des différentes options n'a pas d'impact réel sur le développement économique positif observé dans les États membres, mais tout au contraire, elle permet de donner un nouvel élan au processus d'intégration, ce qui est à leur avantage.

40. À l'évidence, l'utilisation rationnelle des fonds mobilisés sera le sujet d'un grand débat. Aujourd'hui, le fait de poser la question de la capacité d'absorption de l'Union africaine en termes de ressources financières, revient à refuser l'autosuffisance financière au continent. Les structures actuelles sur la gestion des fonds de l'Union africaine devraient être révisées afin d'assurer une utilisation prudente et optimale des fonds mobilisés.

41. La commission recommande un prélèvement de 10 pour cent des fonds générés à partir de ces propositions pour alimenter un fonds fiduciaire comme réserve stratégique de l'UA. L'utilisation du solde des fonds devrait être déterminée dans le cadre du budget de l'UA sur une base annuelle. Les deux domaines qui devraient figurer en tête des priorités sont la paix et la sécurité, et le développement de l'infrastructure.

42. La commémoration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA offre l'occasion propice, voire, historique de trouver définitivement la solution aux problèmes financiers de l'Afrique, pour ainsi libérer le plein potentiel du continent et créer une croissance économique solide et durable, et, partant, épargner à la jeunesse africaine cette avilissante expérience qu'est le chômage.

43. Le Panel de haut niveau, en conséquence, invite la Conférence à :

- Prendre note de son rapport final ;
- Examiner l'adoption des deux options identifiées, notamment :
 - a) La taxe d'hospitalité de 2 dollars E.U. par séjour dans des hôtels ; et
 - b) La taxe de 10 dollars E.U. sur les billets d'avion pour les vols en partance ou à destination de l'Afrique ou pour les vols entre pays africains.
- Accorder une période de transition d'un an aux États membres pour leur permettre d'adapter leurs instruments juridiques, fiscaux et autres pour accélérer l'opérationnalisation de ces options ;
- Donner mandat à la Commission de l'UA pour élaborer une stratégie de mise en œuvre des deux options et de faire rapport à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2014 ;
- Donner mandat à la Commission de l'UA pour assurer la liaison avec l'Association internationale du transport aérien (IATA) ;
- Demander à la Commission de l'UA d'ouvrir un compte auprès de la BAD pour toutes les sommes provenant de ces options et ce fonds devrait profiter des gains issus de la gestion du portefeuille de la Banque ;

- Convenir que 10 pour cent de tous les fonds reçus devraient être mis de côté pour la réserve stratégique de l'UA ;
- Convenir que l'argent ne devra pas être distribué à partir de ce fonds alternatif en dehors du processus budgétaire normal de l'AU et approuvé par la Conférence ;
- Convenir que la Fondation de l'UA devrait être mise en place pour accueillir les contributions du secteur privé, des individus et de tous les autres dons ou de contributions.
- Décider que la mise en œuvre des deux options de financement identifiées entrera en vigueur pour l'exercice budgétaire 2015.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2013-05-27

Report of H.E. MR. Olusegun Obasanjo, Former President of Nigeria, Chairperson of the High-Level Panel on Alternative Sources of Funding the African Union

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9054>

Downloaded from African Union Common Repository